

## CONCOURS ET EXAMENS :

Les autorisations d'absences sans récupération sont accordés pour les épreuves des examens et concours auxquels sont régulièrement inscrits les AED. Elles couvrent au moins la durée de la session augmentée de deux jours de préparation (BO n°32 du 28/08/2008 ; circulaire n°2008-108 du 21/08/2008). Lorsque vous effectuez une formation, c'est-à-dire que vous êtes étudiant ou inscrit dans une autre formation professionnelle, vous pouvez bénéficier, si vous en faite la demande, d'un crédit d'heures. Il doit être discuté avant la signature du contrat et doit faire l'objet d'un accord avec le chef d'établissement (200 heures pour un temps plein et 100 heures pour un mi-temps)

Nous constatons que trop peu d'AED sont informés sur ce droit et continuent à rattraper leurs jours d'examens !

## DERNIÈRE MINUTE

Le mois de janvier voit s'ouvrir des négociations au niveau ministériel sur la précarité dans la Fonction Publique. Les AED/AVS vont bien sûr être intégrés dans celles-ci, les enjeux sont donc très importants.

Le ministère de l'éducation nationale parle pour l'instant de la mise en place d'un concours spécifique pour les agents non-titulaires. A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas les conditions réelles de mise en place de ce projet. Il faudra donc surveiller de près le résultat de ces négociations et en tirer toutes les retombées éventuelles pour nos catégories.

Le SNES et la FSU vont bien sûr prendre toute leur place dans ces négociations en portant le plus fortement possible nos revendications. Une raison de plus pour participer au **stage du jeudi 7 avril 2011 à l'Athénée Municipal de Bordeaux** qui accueillera également un représentant national du SNES de nos catégories. Vous aurez donc l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez. Inscrivez-vous massivement.

## Permanences pour les AED/AVS

Mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h au siège du SNES Bordeaux, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux.

- Tél : 05 57 81 62 40
- email : s3bor@snes.edu
- site internet : www.bordeaux.snes.edu



### S3 Bordeaux

138, rue de Pessac  
33 000 Bordeaux  
Tél : 05 57 81 62 40  
Fax : 05 57 81 62 41  
Permanences  
de 14h à 17h30  
email : s3bor@snes.edu

### S2 Dordogne

Bourse du Travail,  
rue Bodin  
24000 Périgueux  
Tél : 05 53 05 17 58  
Fax : 05 53 05 17 57  
email : s2dordogne@wanadoo.fr

### S2 Gironde

138, rue de Pessac  
33 000 Bordeaux  
Tél : 05 57 81 62 44  
Fax : 05 57 81 62 45  
s2gironde@bordeaux.snes.edu

### S2 Landes

Maison des syndicats  
97 place caserne Bosquet  
40000 Mont de Marsan  
Tél : 05 58 93 39 35  
Fax : 05 58 05 92 65  
snes40@orange.fr

### S2 Lot et Garonne

14, rue Jean Terles  
47000 Agen  
Tél/Fax : 05 53 47 13 47  
email : snes47@wanadoo.fr

### S2 Pyrénées Atlantiques

66 rue Montpensier  
64000 Pau  
Tél : 06 79 76 77 09  
email : snes64@wanadoo.fr

### FSU Aquitaine

138 rue de Pessac  
Tél : 05 57 81 62 40  
Fax : 05 57 81 62 41  
fsu.aquitaine@bordeaux.snes.edu

conception graphique :  
par nos soins  
Impression :  
Imprimerie Parrou  
151 rue Bouthier 33100 Bordeaux  
Directeur de publication :  
Jean Pascal Méral  
CPPAP 1014S07145

## SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2 Se former, se mobiliser pourquoi ?
- P. 2 Bulletin d'adhésion
- P. 3 Stage
- P. 4 Concours et examens
- P. 4 Dernière minute
- P. 4 Permanences

# S3 BORDEAUX

Supplément N°180 décembre - janvier - février 2011

BULLETIN SYNDICAL  
Prix du N°1€22 - Trimestriel  
ABONNEMENT ANNUEL : 12€20

## AED, AVS : POUR UNE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL - FAIRE RESPECTER NOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX !

### Edito

La situation des AED/AVS, toujours et encore plus précaires, doit être améliorée. Bien que limitée dans le temps, cette activité doit être compatible avec nos études ou notre formation, doit nous permettre d'acquérir une qualification et de trouver une activité professionnelle stable.

Face à ces exigences, le ministère de l'Education Nationale a décidé de ne rien faire pour rendre acceptables et décentes nos conditions de travail ainsi que pour valoriser l'expérience professionnelle de celles et ceux d'entre nous qui arrivent au terme de leur 6 ans d'exercice. Encore faut-il que nous puissions renouveler notre poste pendant 6 ans. De fait, aujourd'hui, la durée de nos contrats et la limitation de leur nombre rend difficile, voire impossible, la construction d'un projet d'études supérieures ou la préparation d'un concours.

Avec la diversité des contrats, les vies scolaires deviennent des lieux d'inégalité et de précarité de plus en plus importantes. Elles sont délaissées, défavorisées. Elles voient défiler tous types de personnes, de l'étudiant à la mère de famille, du bachelier au diplômé de Master, et ne peuvent offrir d'avenir clair à ceux-ci.

De plus, nous nous retrouvons le plus souvent isolés sur notre lieu de travail, sans interlocuteur véritable, sans réelle possibilité de connaître nos droits et de les faire valoir. La disparition du statut de MI-SE et la fin du recrutement rectoral favorisent encore notre éparpillement et notre soumission au bon vouloir de nos chefs d'établissement.

Il est donc urgent aujourd'hui, pour sortir de cet isolement, de prendre des initiatives afin de se retrouver, de créer des cadres collectifs qui permettent de s'organiser et d'échanger sur nos conditions, notre statut : contrats, temps de travail, congés maladies, congés formation, connaissance des textes officiels, ... Ce combat est plus que jamais d'actualité, sous toutes les formes possibles.

C'est pourquoi, le SNES-FSU organise un **stage de formation le jeudi 7 avril 2011 à Bordeaux permettant à l'ensemble des AED/AVS, syndiqués ou pas**, de venir s'informer sur un certain nombre de droits auxquels nous pouvons prétendre. Vous aussi, rejoignez ce combat en adhérant dès maintenant au SNES-FSU !

Aude Boniface, Mathieu Bettinger  
Commissaires Paritaire AED/AVS

## SE FORMER, SE MOBILISER POURQUOI ?

La catégorie des assistants d'éducation a aujourd'hui, presque partout dans les établissements, remplacé celle des MI-SE. Personnels aux statuts fragiles, ils peuvent compter sur le SNES pour les aider à organiser des améliorations immédiates et indispensables, ainsi qu'une défense individuelle et collective.

Les AED sont confrontés à la limitation à 6 ans de leur fonction, aux dégradations constantes des conditions de travail et à la privatisation des AVS. Ces conditions rendent très difficiles, voire impossible, la poursuite d'études avec des chances acceptables de succès. La situation faite aux assistants d'éducation est inacceptable et se dégrade dans nombre d'académies.

### Exigences du SNES-FSU:

→ pour les AED et ceux qui sont en formation, prioritairement pour ceux qui préparent les concours d'enseignement et d'orientation, possibilité de bénéficier de trois ans supplémentaires après leur sixième année de contrat sur justification de poursuite d'études.

→ pour les non-étudiants, mise en place d'un véritable plan de formation professionnelle individualisée permettant une insertion professionnelle à l'issue des six ans de contrat

→ mise en place de postes d'AED réservés aux étudiants sur critères sociaux, avec les principes suivants : gestion des postes et des personnels au niveau académique, implantation des postes près des lieux de formation (universités,...), maintien d'une rémunération à plein-temps avec une décharge de service d'au moins un tiers.

L'administration nous parle de la mise en place d'une VAE (Validation d'Acquis d'Expérience), mais sous quelle forme ? Dans quelles conditions ? Ne serait-il pas normal qu'un AED ayant exercé pendant 6 ans puisse prétendre passer le concours de CPE sans avoir à passer par l'écrit ?

Tout cela reste un chantier à mener par vos représentants syndicaux SNES-FSU. Là aussi le combat s'annonce rude, car la mise en place d'une VAE exige des moyens, du temps...l'administration est-elle prête à donner tout cela ? rien n'est moins sûr....

Une fois de plus la construction d'un rapport de force sera sans doute nécessaire pour gagner cette bataille même dans le cas d'une alternance politique en 2012. Le SNES-FSU reste indépendant de tous les partis politiques, il travaille pour la seule amélioration des conditions de travail des personnels de l'éducation nationale et donc pour la défense d'un service public d'éducation fort !



## STAGE AED / AVS

### JEUDI 7 AVRIL 2011

### Athénée Municipal de Bordeaux

### de 9h30 à 17h

Ce stage a pour but d'informer les AED/AVS sur l'ensemble des textes régissant nos catégories. De plus, il sera l'occasion d'échanger sur l'avenir des AED/AVS et en particulier sur les revendications concernant un concours spécifique.

**Faire la demande d'autorisation d'absence avant le lundi 7 mars 2011 dernier délai.**

#### Modèle de demande d'autorisation d'absence (à reproduire manuscritement)

NOM ; Prénom  
Grade et fonction  
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
s/c de Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Bordeaux Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

A .....le .....  
Signature.

#### Coupon de participation à retourner à l'adresse suivante : SNES Bordeaux, Stage AED/AVS 138 rue de Pessac 33 000 Bordeaux

(vous pouvez aussi vous inscrire au stage par mail en écrivant à s3bor@snes.edu)

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... ✉ : .....

Etablissement : .....

### Bulletin d'adhésion au SNES / FSU

A retourner au SNES, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux



Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : / /

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Mail : .....

Etablissement : .....

**Montant total de la cotisation : 37€**

(chèque(s) à l'ordre du SNES)

Date : .....

Signature :

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

**Frais de déplacement :** uniquement pour les syndiqués à jour et ceux qui se syndiqueront le jour du stage. Le SNES prend en charge le remboursement des frais sur la base d'un ticket SNCF 2ème classe, ainsi qu'un repas à hauteur de 10 euros.